

Vivre à domicile en toute tranquillité avec Yvelines Ecoute Assistance

Décembre 2022 ■

Le Département des Yvelines, l'Agence AutonomY et Tunstall Vitaris s'engagent pour le bien vieillir.

Près de 14 800 personnes bénéficient d'Yvelines Ecoute Assistance sur l'ensemble des communes des Yvelines, dont 451 personnes en situation de handicap.

13% de la population yvelinoise de plus de 75 ans profite de ce dispositif.

Le Conseil départemental et l'Agence AutonomY ont organisé une consultation au cours de l'été 2022 à l'issue de laquelle la société Tunstall Vitaris a été retenue pour poursuivre sa prestation sur la période 2023-2025.

L'Agence AutonomY, créée en 2021, est l'opérateur du Département pour déployer une offre de services en réponse à l'aspiration massive des seniors et des personnes en situation de handicap à bien vivre et bien vieillir chez eux.



Tunstall Vitaris remercie le Conseil départemental et l'Agence AutonomY pour la confiance de nouveau accordée dans la gestion de son dispositif de Téléassistance « Yvelines Ecoute Assistance ». Tunstall Vitaris s'engage à accompagner au mieux les seniors et les personnes en situation de handicap ou malades dans leur quotidien, en continuant à leur proposer un service adapté et des prestations de qualité.

L'équipe «Yvelines Ecoute Assistance»

Habitat inclusif, le Département des Yvelines s'engage !

Vivre chez soi sans être seul !

Imaginez vivre aux côtés d'autres personnes tout en disposant de vos propres espaces privés, en partageant à votre guise de bons moments tout en étant accompagné pour la vie quotidienne, les sorties, les rencontres et tout ce qui fait le sel de la vie !

L'habitat inclusif vous permet de vivre de manière partagée (en maisons ou en grands appartements) tout en bénéficiant d'un « projet de vie sociale et partagée ». Il peut également s'envisager au sein de vos propres appartements.

Des professionnels qui respectent vos choix et connaissent vos besoins vous accompagnent pour développer avec vous un programme d'activité visant à votre épanouissement dans le groupe et dans votre quartier, au plus près des commerces, des services publics et des services médico-sociaux.

Un nouveau financement

A partir du 1er janvier 2023, le Département des Yvelines finance « l'aide à la vie partagée », une nouvelle aide sociale individuelle attribuée sous conditions, dans des habitats inclusifs sélectionnés.

4 Résidences intergénérationnelles sont accessibles aux personnes qui remplissent les conditions d'éligibilité en logements sociaux (les logements sont attribués par la commission d'attribution des logements locatifs sociaux) :

- depuis 2017, la Résidence intergénérationnelle COS Rivage vous accueille à Viroflay,
- dès le début de l'année 2023, la Résidence La Manivelle, développée par le CCAS et l'association Réciprocité, pourra vous accueillir à Voisins-le-Bretonneux,
- à partir de 2024, la Résidence intergénérationnelle et inclusive « Valophis Sarépa » ouvrira ses portes à Trappes,
- en 2025, ça sera au tour de la Résidence intergénérationnelle Habitat Humanisme de voir le jour à L'Etang-la-Ville.

De plus, 2 Maisons des Sages accompagnent les personnes atteintes d'Alzheimer et assimilés à Buc et aux Loges-en-Josas.

Fin 2023, trois nouvelles Maisons des Sages devraient voir le jour à Guyancourt, Jouy-en-Josas et aux Mureaux.

Enfin, l'EHPAD LEPINE de Versailles va développer un projet inclusif à Versailles courant 2024.



L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide versée par le Département et attribuée en fonction de votre dépendance et de vos ressources.

Comment la perte d'autonomie est-elle évaluée ?

Une équipe médico-sociale se déplace à votre domicile pour évaluer la perte d'autonomie, selon une grille de référence « AGGIR¹ ». Cette grille est classée de 1 à 6. Le GIR² 1 est attribué aux personnes les plus dépendantes ; le GIR 6 aux personnes autonomes.

L'APA est versée uniquement aux personnes évaluées GIR 1 à 4

Un plan d'aide, en lien avec votre projet de vie, est élaboré avec vous et votre entourage par l'équipe médico-sociale du Pôle Autonomie Territorial (PAT) dont vous dépendez. Il répertorie les aides dont vous pourrez bénéficier dans le cadre de l'APA.

Qui peut en bénéficier ?

- ☞ Les personnes âgées d'au moins 60 ans résidant en France de façon stable et régulière et qui présentent un degré d'autonomie classé en GIR 1 à 4.
- ☞ Les personnes de nationalité étrangère doivent disposer d'une carte de résident ou d'un titre de séjour.

Quels professionnels pour vous accompagner ?

Des équipes au sein des PAT sont à votre service (yvelines.fr/solidarite/personnes-agees/)

- ☞ Des assistants administratifs
- ☞ Des travailleurs sociaux
- ☞ Des médecins
- ☞ Des ergothérapeutes
- ☞ Des infirmiers
- ☞ Des psychologues

À DOMICILE



LES AIDES HUMAINES

- ☞ Entretien personnel et hygiène (toilette, habillage, prise des repas, élimination).
- ☞ Aide-ménagère.
- ☞ Portage de repas.



LES AIDES TECHNIQUES³

- ☞ Barres d'appui, déambulateur...
- ☞ Protections, alèzes pour personnes incontinentes.
- ☞ Téléassistance.



L'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT

- ☞ Participation à l'adaptation du logement pour favoriser le maintien à domicile (adaptation salle de bains, élargissement des portes...).



LES AIDES AU TRANSPORT

- ☞ Forfait transports (transport adapté, taxis, PAM78).



LES SOLUTIONS DE RÉPIT POUR LES AIDANTS

- ☞ Les Plateformes d'Accompagnement et de Répit.
- ☞ Hébergement temporaire (EHPAD, Résidence autonomie).
- ☞ Accueil de jour pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

EN ÉTABLISSEMENT

L'APA sert à financer une partie de votre facture mensuelle.

1 : Autonomie, Gérontologie, Groupe ISO-Ressources (AGGIR)
2 : Groupe ISO-Ressources (GIR)
3 : Matériel adapté



www.78-92.fr/apa-78
www.yvelines.fr/solidarite



autonomie78@yvelines.fr
0 801 801 100



EN SAVOIR PLUS

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches

Yvelines Ecoute Assistance

Pour toutes informations
complémentaires sur la
Téléassistance :

Agence Vitaris Yvelines

Burocampus Bâtiment C
3, rue de Verdun
78590 NOISY-LE-ROI

Email

teleassistance78@vitaris.fr

Téléphone

01.30.56.43.91

Fax

08.10.22.00.24

www.yvelines.fr/teleassistance

Vous pouvez également
contacter :

La Maison Départementale
de l'Autonomie au

0 801 801 100 Service & appel
gratuits

ou en écrivant à
autonomie78@yvelines.fr

Pôles autonomie territoriaux (PAT)

Les pôles autonomie territoriaux (PAT) sont les guichets de proximité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Les PAT sont également les services de proximité pour évaluer, accompagner les personnes âgées et étudier leur éligibilité à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Chaque pôle autonomie territorial est en lien étroit avec les services du territoire d'action départementale et le siège de la MDA.

Retrouvez ci-dessous, la nouvelle répartition au 1^{er} janvier 2023 afin de connaître le PAT dont vous dépendez :

